



## ASSURANCES PROFESSIONNELLES

### **Un nouveau fonds de garantie pour couvrir les risques médicaux exceptionnels**

Le Quotidien du Médecin - 17 novembre 2011

Le projet de loi de finances pour 2012 adopté par le Parlement prévoit la mise en place en 2013 d'un fonds couvrant les accidents médicaux de plus de 8 millions d' euro, rapporte *Le Quotidien du Médecin*. Il sera financé par l'ensemble des médecins et des professionnels paramédicaux libéraux par le biais d'une surprime obligatoire de 15 à 25 euro, variable selon la profession exercée. "Cette réforme permet de sécuriser l'exercice médical (...) particulièrement pour ceux exerçant dans les blocs opératoires", souligne la CSMF. De même, le BLOC, majoritaire chez les spécialistes de plateaux techniques, se félicite du vote du texte, mais préfère attendre, avant de crier victoire, d'étudier plus précisément le texte. "Le projet de loi de finances est un puzzle, il est nécessaire de refaire le pointage pour s'assurer que tout est bien dedans", explique le Dr Jean Marty. En attendant également le vote du Sénat, le BLOC revient sur le problème du coût de l'assurance des médecins, "qui reste chère". "Revaloriser l'aide que verse l'assurance-maladie aux spécialistes à risques est indispensable. Mais si l'on ne veut pas que cette revalorisation soit infinie, il faut, avec les pouvoirs publics, réfléchir aux mécanismes permettant de maîtriser le coût de la responsabilité médicale", observe le co-président du syndicat.